

Approche continentale *versus* approche sous-régionale

Dans une perspective régionale, on mettrait concrètement l'accent sur une stratégie continentale pour les différentes formes d'interventions (prévention, rétablissement ou imposition, maintien et consolidation de la paix). Actuellement, l'Union africaine serait le cadre le plus indiqué pour abriter de telles capacités. L'idée n'est pas nouvelle. Le principe d'un régime continental de maintien de la paix et de la sécurité régionales en Afrique a longtemps traversé le mouvement panafricain et l'OUA. D'ailleurs, le concept d'une force continentale qui serait le bras armé de l'OUA chargée du maintien de la paix et des interventions pour mettre fin aux conflits a été plusieurs fois avancé, et ce depuis les années 1960, mais est resté sans suite.⁴⁰

Le succès d'une telle approche dépendrait de la cohésion politique au sein de l'institution, de sa capacité à mettre en œuvre des décisions touchant le maintien de la paix et de la sécurité régionale. À l'échelle du continent concrétiser un tel projet n'est pas chose aisée étant donné la taille du continent et le nombre d'États impliqués. L'expérience de l'OUA, malgré des efforts considérables, est révélatrice. Tout au long de son existence elle a souffert de son manque de ressources (avec l'accumulation des arriérés) mais aussi d'un certain conservatisme à l'égard de la souveraineté étatique sacralisée par ses textes constitutifs.⁴¹ Il faut rappeler aussi que si les décisions de l'OUA de se lancer dans des missions de paix semblaient amorcer de l'avis de plusieurs observateurs un certain changement des mentalités, les débats qui ont entouré leur déploiement ont surtout démontré que plusieurs États africains n'embrassaient pas un rôle interventionniste de l'OUA.⁴²

L'Union africaine n'en est qu'à ses balbutiements et s'est fixée des objectifs très ambitieux sans que les moyens pour les atteindre ne soient clairement définis. Même si le Mécanisme de gestion des conflits de l'OUA a été transféré à l'Union, nous pouvons anticiper que le consensus politique risque de se limiter à l'action diplomatique ou de petite missions d'observation, comme celles menées par l'OUA. Les initiatives seront plus difficiles à prendre quand il s'agira d'interventions militaires.⁴³ D'ailleurs, l'idée d'une *armée africaine*, difficile à mettre en œuvre, emporte de moins en moins l'adhésion. En témoigne, par exemple, l'évolution des conceptions française et américaine qui, à leur début, tendaient plutôt vers la mise sur pied d'une force africaine unique pour les interventions de paix. Aujourd'hui il s'agit surtout de développer des *capacités et des forces en attente*.⁴⁴

⁴⁰ Voir Hugo Sada « Le changement à petit pas dans les relations franco-africaines », in *L'Afrique entre guerre et paix*, sous la direction de Hugo Sada, *La Revue Internationale et Stratégique*, no. 33, printemps 1999, pp.222-232.

⁴¹ Monde Muyangwa & Margaret Vogt, rapport précité.

⁴² Eric Berman et Katie E. Sams, op. cit.

⁴³ D'ailleurs, selon M. Laloupo, même le système d'alerte rapide du mécanisme de prévention et de gestion des conflits de la Communauté risque de se heurter aux réticences des États membres à partager certaines informations qui pourraient être cruciales pour la paix et la sécurité régionale. Entretien avec M. Roger Laloupo, Directeur des Affaires Juridiques de la CEDEAO, 28 février 2002.

⁴⁴ Roland Adjovi « Perspectives française et américaine pour la gestion des conflits en Afrique », présentation effectuée au Symposium de Genève organisé par l'Organisation